

Inscription des enfants en ligne Renseignements importants pour les parents ayant des enfants en garderie

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) met en place l'inscription des enfants en ligne pour les parents dont les enfants sont en garderie - à temps plein, à temps partiel, avant ou après l'école. Ces renseignements sont accessibles par le biais du portail des parents, un outil en ligne sécurisé. Le portail des parents est un « guichet unique » qui vous permet d'interagir avec le MEDPE tout au long du parcours éducatif de votre enfant, depuis son inscription dans un établissement de garderie agréé jusqu'à sa 12^e année. Tous les renseignements dont vous avez besoin, en un seul endroit.

L'inscription en ligne jette également les bases d'une réduction des frais de garderie pour les parents et orientera les futurs programmes de financement et de soutien au Nouveau-Brunswick.

Comment cela fonctionnera-t-il?

À l'avenir, tous les enfants du Nouveau-Brunswick qui fréquentent un établissement de garderie agréé devront être inscrits par l'intermédiaire du portail des parents. Cela permettra à votre enfant de recevoir un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB). Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque enfant qui fréquente un établissement de garderie agréé ou une école, et qui suivra votre enfant tout au long de son parcours éducatif.

Votre fournisseur de services de garderie lancera la procédure d'inscription en ligne et vous enverra un courriel confirmant les détails de votre service de garderie. Ce sera le cas que votre enfant soit nouveau dans l'établissement ou qu'il le fréquente depuis un certain temps. Une fois que vous aurez reçu le courriel, vous devrez créer un compte sur le portail des parents et confirmer vos dispositions en matière de garderie. C'est simple et rapide. Si vous changez d'établissement, votre nouveau fournisseur de services de garderie vous enverra une nouvelle offre d'inscription émanant de son établissement.

Votre liste de vérification

Une fois que vous avez reçu les renseignements d'inscription de la part de votre fournisseur de services de garderie, vous inscrivez votre enfant en saisissant les éléments suivants :

VÉRIFIER Nom

VÉRIFIER Date de naissance

VÉRIFIER Renseignements sur l'assurance-maladie ou

VÉRIFIER Numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB)*

^{*} Vous l'avez peut-être déjà si votre enfant est à l'école. Cette information figure sur le bulletin scolaire de votre enfant.



Les renseignements concernant votre enfant sont en sécurité.

Le portail des parents est géré et entretenu par le MEDPE. Il s'agit d'un site sécurisé auquel seul le titulaire du compte du portail des parents peut accéder grâce à son nom d'utilisateur et à son mot de passe. Votre fournisseur de services de garderie n'aura accès qu'aux renseignements relatifs à l'inscription. Il s'agit des détails sur lesquels vous et l'exploitant vous êtes mis d'accord, tels que le nombre de jours pendant lesquels votre enfant fréquentera l'établissement et les frais correspondants.

Quelles sont les autres fonctions du portail des parents?

Le portail des parents comprend un répertoire en ligne de tous les exploitants de garderies

agréés au Nouveau-Brunswick. Le portail vous permet de :

- chercher des établissements dans votre collectivité;
- · voir leurs coordonnées et leurs rapports d'inspection;
- voir s'il y a des places disponibles;
- · rechercher et demander des prestations de garderie.

Vous voulez en savoir plus ou vous avez besoin d'aide?

Communiquez avec nous.

Veuillez appeler du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 1-833-221-9339 (sans frais) ou envoyez-nous un courriel à EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca

